## Direction générale des ressources humaines

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs

Département de conseil et d'appui aux instances nationales

DGRH A2-2

Égalité Fraternité

n° DGRH-D2024-008628

Affaire suivie par :

Philippe Alcouffe

Chef de département

Tél : 01 55 55 62 44

Mél: philippe.alcouffe@education.gouv.fr

72 rue Regnault

75243 Paris cedex 13

Paris, le 10 SEP. 2024

Note à Mesdames et Messieurs les président(e)s d'université et chef(fe)s d'établissement d'enseignement supérieur

> Mesdames et Messieurs les responsables des écoles doctorales

<u>Objet</u>: Campagne 2025 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur – Calendrier ajusté.

Réf.: la note n° DGRH - D2024 - 007041 en date du 9 juillet 2024.

Les dates communiquées dans la note du 9 juillet dernier relatives à la campagne de qualification 2024-2025 ont fait l'objet de demandes d'amendement. Par conséquent, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de réviser le calendrier afin de prendre en compte, pour une année supplémentaire, les derniers travaux justifiant d'un report de soutenance suite, notamment, aux conséquences de la pandémie de Covid-19. La date limite de soutenance des thèses et des HDR est le 10 janvier 2025.

La campagne 2025 de qualification sera la dernière année de prise en compte des soutenances dites tardives. Pour ceux qui le souhaitent, il conviendra de programmer les soutenances au plus tard début décembre 2025, en vue de l'inscription des candidats à la campagne 2026 de qualification.

Après avoir exposé le calendrier révisé de la campagne de qualification 2025, la présente note appelle l'attention des établissements et de leurs écoles doctorales sur la liste des pièces justificatives que doivent produire les candidats, avant de faire un point sur les aides et conseils dont ces derniers peuvent bénéficier.

### 1. Calendrier de la campagne de qualification 2025

Le processus de demande de qualification sera cette année adapté pour tenir compte du déploiement de la nouvelle application GALAXIE/ODYSSEE appelée à remplacer progressivement l'application GALAXIE/ANTARES. Accessible depuis le portail GALAXIE, ODYSSEE permettra ainsi aux candidats de déposer leur dossier de demande de qualification et de le suivre tout au long du processus d'instruction.

Le processus de demande de qualification 2025 s'articulera autour de <u>deux phases</u> (voir le calendrier joint en annexe 1) :

- a) une période d'inscription qui se déroulera pour <u>tous les candidats</u> du mardi 15 octobre 2024 (10 h, heure de Paris) au vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris);
- b) une période de dépôt des pièces <u>obligatoires et complémentaires</u> constituant le dossier de candidature. Pour tous les candidats, cette phase débutera le mardi 15 octobre 2024 (10 h, heure de Paris). La date de clôture du dépôt des pièces constitutives (obligatoires et complémentaires) du dossier dépendra, comme pour les dernières campagnes, <u>de la date de soutenance des candidats</u>:
  - Les candidats déjà diplômés ou qui auront soutenu leur thèse ou HDR au plus tard le vendredi 22 novembre 2024 devront déposer les pièces constitutives de leur dossier (obligatoires et complémentaires) du mardi 15 octobre au vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris);
  - Les candidats qui soutiendront leur thèse ou HDR après le 22 novembre 2024 et jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 inclus devront déposer les pièces constitutives de leur dossier (obligatoires et complémentaires) du mardi 15 octobre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 (16 h, heure de Paris).

La date de clôture d'inscription fixée au vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris) s'impose à tous les candidats quelle que soit leur date de soutenance. Tous les candidats devront ainsi s'être inscrits au plus tard le vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris) et avoir « validé » pour cela leur dossier. Pour pouvoir valider leur dossier, les candidats, qui soutiendront leur thèse ou HDR après le 22 novembre 2024, devront déposer, en lieu et place de leur diplôme et de leur rapport de soutenance, des pièces provisoires (attestation sur l'honneur du candidat ou attestation de l'établissement précisant la date de soutenance à venir) en sachant qu'ils auront jusqu'au 17 janvier 2025 (16 h, heure de Paris) pour mettre à jour et finaliser leur dossier (avec l'ajout du diplôme et du rapport de soutenance). Cependant, si aucune inscription n'est validée, quelle que soit la date de soutenance, au plus tard le vendredi 6 décembre 2024, le dossier de candidature ne pourra être transmis pour examen à la DGRH.

Les dates de clôture d'inscription, de dépôt des pièces (obligatoires et complémentaires) et de validation des dossiers ci-dessus fixées constituent des dates impératives qui n'autorisent <u>aucune</u> <u>dérogation</u>. Il convient dès lors de prévoir des calendriers de soutenance de thèse et d'HDR permettant l'établissement des diplômes, attestations et rapports de soutenance signés avant ces dates, afin que les candidats puissent déposer ces pièces dans l'application GALAXIE/ODYSSEE, accessible via le portail Galaxie, dans les délais impartis.

Par ailleurs, je vous rappelle que les maîtres de conférences titulaires et enseignants-chercheurs titulaires assimilés comme les physiciens et astronomes adjoints ainsi que les maîtres de conférences titulaires relevant des autres départements ministériels de la fonction publique française, n'ont plus à demander leur qualification aux fonctions de professeur des universités.

## 2. Pièces justificatives et points de vigilance

Vous trouverez, en annexe 2, <u>la liste des pièces justificatives</u> que doivent produire les candidats à la qualification au titre de leur diplôme, ainsi que <u>les points de vigilance à leur signaler</u>.

Il est recommandé aux candidats de préparer très en amont leur dossier en disposant de chacune de ses pièces constitutives (pièce justificative de la possession du diplôme, rapport de soutenance signé <sup>1</sup>, travaux, ouvrages et articles, CV) et de les déposer dès que possible, et sans attendre la date limite fixée, dans l'application GALAXIE/ODYSSEE, sans oublier de « valider » leur dossier afin que ce dernier puisse être transmis pour examen à la DGRH. Les candidats devront déposer les 4 pièces constitutives mentionnées ci-dessus pour pouvoir « valider » leur dossier au plus tard le vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris). A cette fin, les candidats, qui soutiendront leur thèse ou HDR après le 22 novembre 2024, devront déposer, en lieu et place de leur diplôme (ou attestation de réussite) et de leur rapport de soutenance, des pièces provisoires (attestation sur l'honneur du candidat ou attestation de l'établissement précisant la date de soutenance à venir) qu'ils devront, pour finaliser leur dossier, remplacer, au plus tard le vendredi 17 janvier 2025 (16 h, heure de Paris), par les justificatifs officiels qui leur seront délivrés.

Il est important de souligner que <u>les liens hypertextes vers des travaux, ouvrages ou articles ne sont pas autorisés</u>; <u>seuls les documents déposés en version numérique, au format PDF, sont recevables</u>.

Vous constaterez qu'une part très importante des dossiers déclarés irrecevables (cf. annexe 3) le sont en raison de l'absence de traduction en langue française de tout ou partie du diplôme ou du rapport de soutenance. Je vous remercie donc de bien vouloir sensibiliser à cette exigence de traduction les candidats pour lesquels notamment une partie de leur rapport de soutenance est rédigée dans une autre langue que le français.

Durant la période d'inscription, comme lors de la dernière campagne, la DGRH mettra en place un accompagnement des candidats. Cet accompagnement permettra ainsi d'échanger avec les écoles doctorales afin que ces derniers puissent produire les pièces obligatoires demandées dans le délai imparti. Dans cette perspective, je vous remercie de me transmettre, dans les meilleurs délais, <u>le nom et les coordonnées d'un correspondant de votre établissement</u> pour les écoles doctorales, qui sera notre interlocuteur privilégié. Cette information doit être transmise à l'adresse électronique suivante au plus tard le 20 septembre 2024 : <u>dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr</u>.

#### 3. Aides et conseils des candidats

Les candidats sont invités à consulter le portail d'information Galaxie à l'adresse suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html.

Ils y trouveront des pages dédiées à la campagne de qualification 2025 qui se déroulera dans l'application GALAXIE/ODYSSEE (informations, foire aux questions ...).

Avant de finaliser leur dossier, les candidats sont également invités à prendre connaissance des critères et recommandations des sections du Conseil national des universités (CNU) publiés sur le site du CNU à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr.

En cas de difficultés, les candidats peuvent contacter les services de la DGRH par messagerie électronique aux adresses suivantes :

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr pour les sections hors santé;
- <u>dgrh-a2.sante@education.gouv.fr</u> pour les sections de santé (sections de pharmacie n° 85, 86 et 87, de maïeutique n° 90, des sciences de la rééducation et de réadaptation n° 91 et des sciences infirmières n° 92).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le rapport de soutenance doit être signé par les membres du jury et notamment le président du jury.

Ces informations sont reprises dans le document d'information figurant en annexe 4 que je vous demande de bien vouloir diffuser auprès des candidats potentiels de votre établissement à la qualification.

Enfin, je vous invite, pour votre information, à consulter **l'annexe 3** qui recense les motifs d'irrecevabilité des dossiers déposés lors de la campagne 2024, ainsi que la note de la DGRH sur la qualification session 2023 parue sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La sous-directrice du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs

Hélène Caplat-Lancry

PJ:

- Calendrier ajusté de la campagne de qualification 2025 (annexe 1)
- Liste des pièces obligatoires à fournir et des points de vigilance (annexe 2)
- Motifs d'irrecevabilité des dossiers 2024 (annexe 3)
- Document d'information à diffuser aux candidats à la qualification 2025 (annexe 4)

Annexe 1
CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE QUALIFICATION 2025
AUX FONCTIONS DE MAITRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

CALENDRIER	Mardi 15 octobre 2024, 10 h (heure de Paris)	Vendredi 6 décembre 2024, 16 h (heure de Paris)	Si thèse ou HDR soutenue 23 novembre 2024 inclus et le 10 23 novembre 2024 inclus		Vendredi 6 décembre 2024,  16 h (heure de Paris)	Au plus tard le vendredi 24 janvier 2025 à 18 h	A partir du vendredi 24 janvier 2025 à 18h jusqu'au vendredi 21 mars 2025	Du jeudi 27 février 2025 au lundi 21 mars 2025	Mardi 25 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025	eux refus consécutifs au titre de la même section et du même corps)	Lundi 31 mars 2025, 10 h (heure de Paris)	Vendredi 25 avril 2025, 16 h (heure de Paris)	Mercredi 30 avril 2025, 16 h (heure de Paris)	Du lundi 26 mai au vendredi 11 juillet 2025
OPERATIONS	Ouverture de l'application GALAXIE/ODYSSEE pour les inscriptions et le début du dépôt des pièces du dossier de candidature	Clôture et validation des inscriptions (pour tous les candidats) dans l'application GALAXIE/ODYSSEE		Date limite de dépôt des pièces dans l'application GALAXIE / ODYSSEE		Fin prévisionnelle de l'étude de la recevabilité administrative des dossiers par la DGRH du MESR	Désignation des rapporteurs Réunions plénières des sections du CNU pour l'étude des dossiers	Audition des candidats aux fonctions de professeur des universités dans les disciplines de santé (en application des dispositions de l'article 45-11 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984)	Communication aux candidats et affichage des résultats	Réunion des bureaux des groupes pour réexamen des dossiers en formation interdisciplinaire (date prévisionnelle)	Appel au groupe (après deux refus consécut	Ouverture de l'application GALAXIE/ANTARES pour les inscriptions et début du dépôt des pièces des dossiers	Appel au groupe / clôture des candidatures	Date limite de dépôt des pièces dans l'application GALAXIE/ANTARES pour l'appel au groupe	Appel au groupe / auditions devant le groupe

#### Annexe 2

# Pièces justificatives à déposer dans l'application GALAXIE/ODYSSEE (accessible via le portail Galaxie) et points de vigilance

#### 1/ Pièces justificatives à déposer dans l'application GALAXIE/ODYSSEE :

La liste des <u>pièces obligatoires</u>, qui doivent être fournies à l'appui d'une demande de qualification au plus tard, selon la date de soutenance des candidats, le vendredi 6 décembre 2024 ou le vendredi 17 janvier 2025, et dont la production conditionne la recevabilité du dossier, est la suivante :

1/ Une pièce justificative de la possession du diplôme, du titre ou de la qualification ou de l'exercice d'une activité professionnelle répondant aux exigences fixées par les articles 23-2° et 44-2° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

#### **NOTA BENE:**

Les diplômes et attestations <u>rédigés en tout ou partie en langue étrangère</u> doivent être accompagnés <u>d'une</u> traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

- 2/ Un curriculum vitae présentant les activités du candidat en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et, le cas échéant, ses autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera notamment le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications du candidat.
- 3/ Au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles du candidat (dans la limite de trois documents pour une qualification aux fonctions de maître de conférences et de cinq pour une qualification aux fonctions de professeur des universités). La production d'un résumé en français des travaux, ouvrages et articles n'est exigée qu'à la condition que la section du CNU le demande expressément (voir le tableau des pièces complémentaires demandées par les sections du CNU en ligne sur le portail Galaxie).

#### **NOTA BENE:**

Seuls les documents déposés en version numérique sont <u>recevables</u>.

<u>Ne sont pas admis</u> à la place des documents précités : les liens hypertextes, des résumés ou des pages de couvertures seules.

4/ Une copie du rapport de soutenance du diplôme produit comportant notamment <u>la liste des</u> membres du jury ainsi que la signature du président du jury avec mention de son nom.

#### **NOTA BENE:**

<u>Ne sont pas admis</u> les rapports incomplets ou ne mentionnant pas le nom des membres du jury ou encore non signés par le président du jury.

Sous peine d'irrecevabilité du dossier, les rapports de soutenance rédigés <u>en tout ou partie</u> <u>en langue</u> <u>étrangère, y compris en anglais,</u> doivent impérativement être accompagnés <u>d'une traduction en français</u> dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

Par ailleurs, en plus des pièces obligatoires listées ci-dessus, les sections du CNU peuvent demander aux candidats de produire des pièces complémentaires. Le tableau des pièces complémentaires exigées par les sections du CNU sera consultable sur le portail GALAXIE à compter du début du mois de septembre 2024 à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html.

#### 2/ Points de vigilance :

#### - Le diplôme:

L'arrêté du 25 mai 2016 fixe les conditions d'attribution du doctorat et précise notamment que « le ou les diplômes de doctorat sont délivrés par les autorités académiques habilitées à le faire, sur proposition conforme du jury, après la soutenance de la thèse ». Les autorités académiques évoquées sont le chef d'établissement et le recteur d'académie, chancelier des universités. Il convient donc que le diplôme comporte la signature de ces deux autorités afin de garantir son authenticité.

Si le candidat n'est pas en mesure de produire une copie de son diplôme de doctorat, une attestation de l'obtention de son diplôme, établie et signée par le chef d'établissement ou une personne habilitée par ce dernier, devra être fournie à l'administration.

#### **NOTA BENE:**

Un procès-verbal ou une attestation de soutenance de thèse, ne constituant pas une preuve d'obtention du diplôme, ne peut tenir lieu d'attestation d'obtention du diplôme. De même, les « diplômes d'honneur » ou « projets de diplôme » ne sont pas recevables.

#### - Le rapport de soutenance :

Chaque page du rapport de soutenance doit être numérotée et comporter le cachet de l'établissement. Le document devra avoir pour en-tête les termes « rapport de soutenance » et mentionner le nom du doctorant et de l'établissement de soutenance.

Le rapport de soutenance doit également comporter la liste des membres du jury et la signature du président du jury avec mention de son nom.

En cas de diplôme en cotutelle, la convention de cotutelle pourra être fournie. Si la soutenance s'est déroulée dans un pays où aucun rapport de soutenance n'est délivré et que la convention de cotutelle fournie n'indique rien à ce sujet, les candidats devront fournir une attestation de l'établissement étranger signée par le chef d'établissement ou une personne habilitée par ce dernier précisant l'inexistence d'un tel document ou sa non délivrance aux docteurs.

En cas de diplôme étranger ne donnant pas lieu à la délivrance d'un rapport de soutenance, il est recommandé au candidat de fournir une attestation justifiant l'absence de rapport de soutenance.

#### **NOTA BENE:**

Un rapport de pré-soutenance ne constitue pas le rapport de soutenance mais, en cas de cotutelle, il peut être fourni, en plus de l'attestation de non délivrance d'un rapport de soutenance, pour éclairer le CNU.

#### Annexe 3

Motifs d'irrecevabilité des dossiers de demande de qualification - campagne 2024 (total : **412 dossiers déclarés irrecevables** contre 353 en 2023)

Motifs d'irrecevabilité des dossiers de qualification 2024	Nombre	nb/ type de motifs	Pourcentage	
Absence de rapport de soutenance ou d'une attestation justifiant l'absence de rapport de soutenance	96			
Rapport de soutenance non signé par le président du jury	37	142	2479/	
Rapport de soutenance incomplet ou non conforme	4	143	34,7 %	
Absence de rapport de soutenance produit par l'établissement d'enseignement supérieur français ayant délivré le doctorat en co-tutelle	6			
Diplôme non conforme	6		9	
Absence de justificatif de l'obtention du diplôme	20	33	8,0%	
Absence de justificatif à l'appui d'une demande de dispense de l'HDR	7	i i		
Absence de traduction en français du diplôme et/ou du rapport de soutenance	105			
Absence de traduction en français de parties du rapport de soutenance rédigées dans une langue étrangère	97			
Absence de traduction en français du diplôme et absence de rapport de soutenance ou d'une attestation justifiant l'absence de rapport de soutenance	5	210	51,0%	
Absence de traduction en français du rapport de soutenance et absence d'au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles	3	2		
Absence d'au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles	16	16	3,9%	
Non justification d'une candidature au titre d'enseignant associé	1	10	2,4%	
Non justification d'une candidature au titre de l'activité professionnelle	9.	10		

#### Annexe 4

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# DOCUMENT D'INFORMATION A DIFFUSER AUX CANDIDATS

#### A LA QUALIFICATION AUX FONCTIONS

# DE MAITRE DE CONFERENCES ET/OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES

#### **CAMPAGNE 2025**

#### 1/ DATES À RETENIR

1) <u>Phase d'inscription</u> pour <u>tous les candidats</u> via l'application GALAXIE/ODYSSEE (accessible via le portail Galaxie) :

du mardi 15 octobre (10h, heure de Paris) au vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris)

2) <u>Phase de dépôt des pièces</u> (obligatoires et complémentaires) via l'application GALAXIE/ODYSSEE : du mardi 15 octobre (10h, heure de Paris) au vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris) avec

Mise à jour des pièces au plus tard le vendredi 17 janvier 2025 (16h, heure de Paris)

pour les candidats qui soutiendront leur thèse ou HDR entre les 23 novembre 2024 et 10 janvier 2025 inclus.

#### 2/ PIECES À FOURNIR

## Pour les pièces obligatoires :

• Un justificatif de diplôme, de titre, de qualification ou d'activité professionnelle (accompagné, s'il est rédigé en langue étrangère, de la traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur;

Attention: pour pouvoir valider leur inscription au plus tard le vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris), les candidats, qui soutiendront leur thèse ou HDR entre les 23 novembre 2024 et 10 janvier 2025 inclus, devront déposer une attestation sur l'honneur ou une attestation de leur établissement précisant la date de soutenance de leur thèse ou HDR qu'ils devront impérativement remplacer, au plus tard le 17 janvier 2025 avant 16h (heure de Paris), par le justificatif officiel du diplôme ou du titre obtenu.

• Une copie du rapport de soutenance comportant la liste des membres du jury et la signature du président du jury en cas de production d'un diplôme (accompagné, si rédigé en tout ou partie en langue étrangère, d'une traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur);

Attention: pour pouvoir valider leur inscription au plus tard le vendredi 6 décembre 2024 (16 h, heure de Paris), les candidats, qui soutiendront leur thèse ou HDR entre les 23 novembre 2024 et 10 janvier 2025 inclus, devront déposer une attestation sur l'honneur ou une attestation de leur établissement précisant la date de soutenance de leur thèse ou HDR qu'ils devront impérativement remplacer, au plus tard le 17 janvier 2025 avant 16h (heure de Paris), par la copie de leur rapport de soutenance.

- Un curriculum vitae présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et, le cas échéant, ses autres responsabilités collectives (mentionnant notamment le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications);
- Au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles (dans la limite de 3 exemplaires pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et de 5 exemplaires pour la qualification aux fonctions de professeur).

Attention : ne sont pas admis les liens hypertextes, résumés, extraits et pages de couverture.

#### Pour les pièces complémentaires :

Vous devez vous reporter au tableau des pièces complémentaires consultable à l'adresse suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html.

#### 3/ AIDES ET INFORMATIONS:

Les critères et recommandations des sections du CNU sont consultables sur le site du CNU à l'adresse suivante : <a href="https://www.conseil-national-des-universites.fr">https://www.conseil-national-des-universites.fr</a>.

Les informations et « check-lists » des pièces justificatives sont consultables sur le portail GALAXIE à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html.

#### Contacts MESR:

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr (sections hors CNU santé)
- dgrh-a2.sante@education.gouv.fr (sections CNU santé)

Pensez à consulter les messages qui vous seront adressés à l'adresse mél que vous aurez renseignée dans l'application GALAXIE/ODYSSEE et n'hésitez pas à utiliser les contacts "dgrha2" mentionnés ci-dessus.